



Loi des 30 ans acquisition

Par **teddy88**, le **14/07/2009** à **12:46**

Bonjour,j'ai acheter une parcelle de terrain ou j'y ai construit une maison et a cette parcelle y est attenant une autre parcelle que j'aimerais acquérir mais celle ci faisant moins de 600 metres carré le propriétaire n'y paie aucun impots bref.. je me suis renseigné auprès de la mairie et de la gendarmerie mais rien à l'adresse donnée, au cadastre ni aux impots. j'aimerais tout de même l'acquérir, ce qui m'amène à cette fameuse loi des trente ans.Pourriez vous m'en dire plus sur la manière de s'y prendre et également le nom de l'article le plus approprié.
cordialement